## **Mairie Revel**

De:

Michèle Revolon < revolon.family@orange.fr>

Envoyé:

lundi 20 janvier 2025 14:01

À:

**Enquete Publique** 

Objet:

RE: Modification simplifiée du PLU

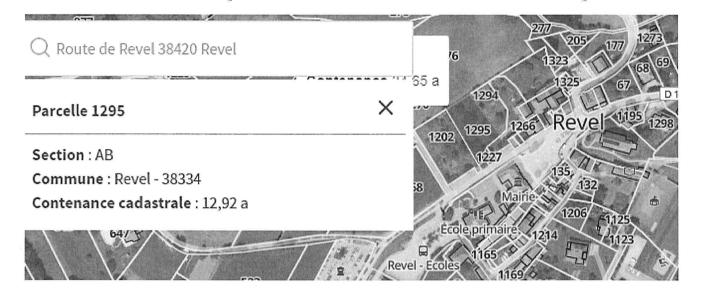
#### Mesdames, Messieurs,

Prenant connaissance des éléments disponibles sur le site <a href="https://www.revel-belledonne.com/urbanisme">https://www.revel-belledonne.com/urbanisme</a>, concernant la modification simplifiée du PLU, j'attire votre attention sur plusieurs éléments relevés notamment sur l'OAP de l'Enclose et qui me concernent directement.

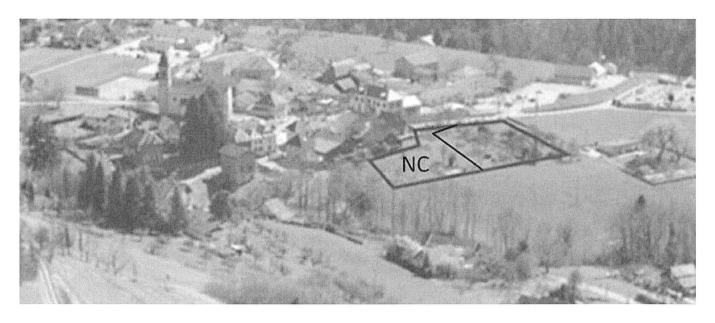
En effet <u>la parcelle AB1226 n'existe plus</u> (Cf. acte notarial du 29/04/2019 / Maître Ferrieux notaire à Vizille et mise à jour cadastral qui en a suivi).

Vous trouverez d'ailleurs ci-dessous le plan disponible sur le site https://cadastre.data.gouv.fr/ (extrait ce jour)





Je note également que la vue éloignée n'est pas du tout représentative de la zone concernée par cette OAP (car englobant pour part les parcelles AB 1265 et AB 1322, non concernées et dont je suis propriétaire).



Par ailleurs, l'intérêt est sans doute moindre, mais les vues (« sur l'intérieur de la zone de projet », « de la limite est », « depuis la RD280b ») sont très anciennes et non représentatives de l'état actuel de cet espace.

Je ne saurais qualifier de telles erreurs ou approximations ... mais dans le contexte où nous évoquons un document officiel, je vous demande de bien vouloir procéder à sa mise à jour rapide.

(Faute de quoi je ne manquerai pas de solliciter l'assistance de mon avocat, Maître BILLON-TYRARD, pour faire valoir mes droits et le respect de ma propriété.)

### Autres questions et remarques concernant ce document :

- OAP le Sauzet , pourquoi évoquer de futures constructions (alors que le lotissement « les villas Célestes » est déjà sorti de terre (et même déjà en parti habité) ?

Et Pourquoi ne pas mettre à jour les photos du programme réalisé ?

#### Vue depuis le Pinet d'Uriage

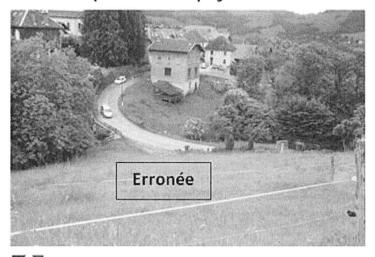


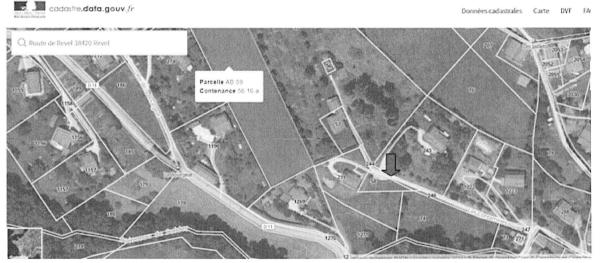


(ex. vue depuis corps d'Uriage).

- OAP « La Bourgeat », la photo présentant » l'accès depuis la zone de projet » est erronée, en effet le cliché a été pris depuis le chemin des Contamines (parcelle AB 245 et non depuis la parcelle AB59)...

# Accès vu depuis la zone de projet





Dans l'attente de votre réponse et de la prise en compte de ces éléments je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes sincères salutations. Michèle Revolon.

PS : ce mail a également été adressé à la mairie de REVEL le 13/01/2025